
Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-02

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20201015-2020_10_15-02-DE

Séance du 15 OCTOBRE 2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020

**Objet : indemnités de fonction du(de la) Président(e) et des Vice-président(e)s
ayant reçu des délégations**

membres en exercice :	83
membres présents :	66
pouvoirs :	11
membres votants :	77
votes pour :	77
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt, le 15 octobre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 9 octobre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	X
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex.
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	X
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	Ex.
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	X
24	4	T	Hubert	MAILLET	X
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	X
33		T	Eric	SCARANO	X
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	Ex.
42		T	Eric	CARPENTIER	Ex.
43		T	Francis	BELLENGER	X
44		T	Daniel	GRESSENT	X
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	X
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	X
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex.
62		T	René	GUEUDIN	
	S	Annie	PIMONT	X	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	X
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	X
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	X

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Louis LUC	7	Francis BELLENGER	7
2	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
3	Gérard LEPEUPLE	10	Chantal COTTEREAU	10
4	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
5	Gérard LESUEUR	14	Gérard LÉGER	14
6	Gilles DUVAL	4	Marcel VAUTIER	4
7	Christian GRANCHER	1	Patrick LEFEBVRE	1
8	Jean-Michel LAIR	1	Hervé LEPILÉUR	1
9	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
10	Franck FOIRET	5	Didier GASTON	5
11	Eric CARPENTIER	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/10/15-02

OBJET : indemnités de fonction du(de la) Président(e) et des Vice-président(e)s ayant reçu des délégations

Il est tout d'abord rappelé que la population de l'Etablissement Public Départemental s'avère au 1^{er} janvier 2020 de 412 976 habitants.

Puis, il est fait part que le taux maximal de l'indemnité du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sans fiscalité propre, représentant une population de plus de 200 000 habitants, est, en vertu des articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de 37,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement fixé à l'indice brut 1027, celui de l'indemnité des Vice-présidents ayant reçu des délégations de 18,70 % de ce même indice.

Il est proposé d'attribuer au président du SDE76 et aux vice-présidents ayant reçu des délégations, une indemnité de fonction mensuelle correspondant aux strates de la population du SDE76.

A ces montants s'ajoutent le coût des charges sociales pour le SDE76.

Sur proposition de Madame la Présidente et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **FIXE**, en application des règles en vigueur, le taux et le montant mensuel et individuel des indemnités dues au président et aux vice-présidents ainsi qu'il suit :

Nombre	Statut	Taux sur la base de l'indice brut	Montant individuel brut mensuel selon la valeur actuelle du point
1	Président(e)	37,41 %	1 455,02 €
13	Vice-président(e)s	18,70 %	13 x 727,32 = 9 455,16 €
Total de l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités			10 910,18 €

- **DIT** que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicable à l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **AUTORISE** la présidente à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets 2020 et suivants.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.